

Dimanche 30 octobre 2011 à 06h00 | Mis à jour le 30 octobre 2011 à 09h32

Par CHRISTIAN SEGUIN

<http://www.sudouest.fr/2011/10/30/columbo-reclame-justice-540485-710.php>

## **Columbo réclame justice : Brillant vérificateur fiscal devenu paria, Rémy Garnier, dit Columbo, contre-attaque**

Si c'est un hasard, il est sacrément gonflé d'avoir fait vivre l'inspecteur Rémy Garnier en Lot-et-Garonne, au milieu des corbeaux, à côté du lieu dit les Tricheries. C'est le mot qui a motorisé sa vie. Bachelier en 1968, élevé dans l'idée de la solidarité, probablement destiné à devenir cheminot comme son père, il entre aux impôts parce que la direction régionale de Dijon lui propose de payer ses études moyennant dix ans d'engagement. Le droit pur le séduit d'emblée, sans idée de carrière. Il vaut mieux. Jeune inspecteur en 1972 à Paris, il est au même stade en 2011 quand il se retire, la besace chargée de grisaille. Il n'y a pas eu de reconnaissance. Pire, il a été châtié. Pourtant, pendant près de vingt ans, à Agen sa hiérarchie reste admirative.

« Exceptionnel »

Quand il n'est pas « excellent », l'agent Garnier est « exceptionnel ». Les chefs d'entreprise de Villeneuve-sur-Lot, qui le baptisent « Columbo », reniflent un coriace en lui attribuant l'obstination et la perspicacité du lieutenant de la série policière, dont il porte l'imperméable. Rémy Garnier ne lâche jamais. Il aime fondamentalement l'enquête, le travail méthodique, minutieux, intuitif, qui le conduit parfois à affronter seul des hommes d'affaires surarmés de conseils et d'avocats. Pour leur grand malheur. « Un boulot où l'on ne s'attaque pas à plus petit que soi. »

Détail singulier, l'agent considère que dans le couloir de la loi « le fonctionnaire n'est pas un domestique au service du pouvoir politique ». Une seule bannière : l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme, qui garantit la liberté et l'égalité de tous devant l'impôt.

Ce n'est donc pas un limier de tout repos. Il conteste le « sabotage » de certains dossiers au contentieux. Dans un univers feutré où l'objection n'est pas d'usage, la hiérarchie, apparemment, s'accommode de cette personnalité atypique. Ses fiches de notation témoignent du savoir-faire d'un premier de la classe. En 1999, il est affublé d'un 18,50. C'est l'inspecteur en début de 12<sup>e</sup> échelon le mieux noté de France. Mais il n'en démord pas.

« La domestique est imposable et le milliardaire ne l'est pas ? Quelque chose ne tourne pas rond. La première injustice est dans la loi. La deuxième est que si la loi permet de taxer quelqu'un de puissant, elle n'est pas appliquée. C'est une honte absolue. Et à partir de là je commence à avoir honte moi-même d'avoir fait payer des centaines de petites entreprises qui étaient somme toute relativement honnêtes. »

Décembre 98, sa vie bascule

Sa vie bascule en décembre 1998 quand il notifie à France Prune, l'association de coopératives lot-et-garonnaises alors leader en France dans le secteur du pruneau, un redressement de 3 millions de francs, pour surfacturations. Sollicité, le député maire PS de Villeneuve-sur-Lot, Jérôme Cahuzac, soutient un recours gracieux auprès de Christian Sautter, le ministre du Budget, qui passe l'éponge avant la fin des négociations, en janvier 1999. L'inspecteur n'est pas prévenu. Informé en Novembre, il rédige le document, avalisé par sa hiérarchie, qui clôture d'ordinaire la vérification. Il précise qu'il « maintient ses analyses et conclusions ». Le commentaire qui lui vaudra l'expiation. Curieusement missionné de nouveau en septembre 2001 pour un contrôle chez France Prune, il est dessaisi la veille de son intervention, puis de tous ses autres dossiers. Fin octobre 2001 il apprend par son syndicat que l'administration veut le révoquer. En novembre il est placardisé à la direction des services fiscaux d'Agen, sur un poste inexistant, sans bureautique ni délégation de signature. Fait rarissime,

l'ensemble des syndicats, y compris la CGC, s'associent pour faire du cas Garnier le drapeau de l'injustice fiscale. Le 25 juin 2004, le ministre de l'Économie, Nicolas Sarkozy, lui inflige deux ans de mise à pied, assortie du sursis d'un an.

Suivent des kilomètres de procédure, un entrelacs de plaintes et d'actions pénales, marquées, au fil du temps, par un délitement de la solidarité syndicale. Des années de nuit noire avant sa retraite, le 1er juillet 2010.

« Je n'ai pas de rancœur contre Jérôme Cahuzac, souligne Rémy Garnier. Il a fait son boulot de député en défendant France Prune, mais son idéologie socialiste aurait dû le pousser à défendre aussi le fonctionnaire que je suis. Il aurait pu intercéder en ma faveur au début, auprès de Fabius. » Le député maire, mobilisé à réenchanter le rêve français au côté de François Hollande, se passerait bien de voir son nom associé à une affaire qui exhibe depuis une décennie la solitude extrême d'un agent de l'État puni dans l'exercice de sa mission, méprisé dans ses droits et inégalement jugé. Jérôme Cahuzac refuse d'avoir joué un rôle. « Je suis intervenu parce que la question de survie de la coopérative m'a convaincu. Mais quelle était ma légitimité à plaider pour lui auprès d'une administration qui l'a jugé dérangeant plutôt que d'utiliser ses qualités ? Un piège lui a été tendu en 2001 lorsqu'il a été réinvesti sur le dossier France Prune. J'avais d'autant moins à m'en mêler que je n'étais plus député en 2002. »

Blanchi dix ans après

Après dix ans de combats, de longs mois de dépression, et en dépit d'une victoire judiciaire totale, sa vie ressemble à un trou d'obus. « Il m'a fallu trois condamnations, deux recours en cassation pour sortir blanchi. Je me suis senti trahi par ma famille des impôts. J'ai vu s'éloigner tous les camarades, pour lesquels je suis devenu compromettant. Les membres de mon comité de soutien ont été convoqués l'un après l'autre. Certains ont cédé, d'autres pas. »

Comment expliquer cet acharnement à brûler aux enfers un agent « exceptionnel » ?

Le silence brisé. De décembre 2001 à fin 2003, pour sa thérapie, il rédige à l'attention du directeur général des impôts, sous couvert du directeur local, une synthèse des dossiers de tous les « millions sabotés ».

Sa réactivité aux attaques ensuite. En riposte à l'administration qui l'accable, il utilise la messagerie professionnelle à destination des agents et syndicats. Ce qui est jugé comme un manquement à l'obligation de réserve. Son humour caustique enfin. « Il a pu le desservir sur le plan local note Michel Gonelle, son avocat, ancien maire RPR de Villeneuve-sur-Lot. Il a probablement agacé des magistrats qui n'ont pas voulu traiter localement le harcèlement réel dont il a été victime. » « C'est très choquant, ajoute Michel Gonelle. Voilà un homme qui n'a jamais eu peur de faire son métier. Il a fait entrer des sommes astronomiques dans les caisses de l'État. Personne ne lui en a jamais été reconnaissant. » Du malaise pour tous les étages.

En haut lieu, un cadre des impôts s'interroge. « À l'évidence il y a eu un gros problème avec la hiérarchie, lié à une incompétence ou une incompatibilité. Mais Rémy Garnier se trompe en se postant comme un supra-juge. Le véritable enjeu est dans la politique, qui doit changer la loi de finances. La justice fiscale n'existe pas, c'est une évidence. Un contribuable riche commence par avoir un comptable ou un conseiller fiscal et un très bon avocat. »

Comment vivre avec le temps détruit d'une carrière pulvérisée ? « J'ai peut-être posé les bases d'un modèle de résistance, dit-il pudiquement. J'ai tenu pour témoigner à tout prix. » Il a lui fallu sept tomes, prêts à la publication, pour raconter son combat : « La Cabale », « Les Sabots de Bercy », « Le Mouton noir », « Da Bercy Code », « Divagation », « Les Marionnettes » et « L'Arme fiscale dévoyée ». Une œuvre précise comme une balle. Le testament de Rémy Garnier à la démocratie fiscale.

« La domestique est imposable et pas le milliardaire ? »